

Oeconomia Humana

Automne 2019

L'Édito!

Ce premier numéro du bulletin regroupe des articles et des comptes rendus rédigés par des étudiants chercheurs du projet Dialogue social et configuration des instances démocratiques intermédiaires : de l'acceptabilité sociale à la démocratie participative. Sébastien Côté ouvre ce numéro avec une réflexion sur l'acceptabilité sociale et l'autonomisation des voitures. Ensuite, Jean-David Perron propose une définition corporative de la viande moderne et évoque les controverses suscitées par celle-ci. Puis, Pierre-Luc Fortier et Mandy Veillette offrent un compte-rendu sur Rencontres maîtres chez vous relatant l'un des panels sur les changements climatiques et l'équité intergénérationnelle. Enfin, Romain Richaud et Carole Angéline Ouédraogo présentent l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE) et son application au Burkina Faso (ITIE-BF), une norme mondiale pour la bonne gestion des ressources pétrolières, gazières et minières.

Acceptabilité sociale et horizon temporel

Sébastien Côté

Vers une définition corporative de la viande moderne ?

Jean-David Perron

Compte rendu – Rencontres maîtres chez vous

Pierre-Luc Fortier et Mandy Veillette

Initiative pour la transparence des industries extractives - Cas de son application au Burkina Faso

Romain Richaud et Carole Angéline Ouédraogo

Acceptabilité sociale et horizon temporel

Que ce soit en pensant la colonisation de la lune ou l'arrivée sur le marché de voitures volantes, aucune vision de l'avenir n'est trop grande pour l'imaginaire de l'homme. Ce qui permet alors de tracer la ligne entre un énoncé crédible et la fantaisie qui est l'échelle temporelle sur laquelle nous émettons ces hypothèses (Chateauraynaud, 2017). En effet, s'il est farfelu de dire que la population de la terre dépassera les 10 milliards d'habitants dès demain, cet énoncé devient soudainement plus réaliste lorsqu'on situe cet horizon aux dix prochaines années.

Par le fait même, l'acceptabilité sociale pouvant se définir comme une question de valeurs et de croyances partagées (Gendron, 2014), la mise en commun d'un horizon temporel concernant l'arrivée sur le marché d'une nouvelle technologie influencera son acceptabilité sociale auprès du public.

Récemment, une étude d'Enterprise Holdings effectuée lors de l'été 2018 au sujet des voitures autonomes dévoile qu'en France une personne sur trois se déclare prête à acheter une voiture autonome « malgré certaines craintes et réticences »¹. Bien que ce sont des perspectives dont pourraient se réjouir les actionnaires de Tesla et autres compagnies automobiles visant la démocratisation rapide de ces véhicules², il faut également prendre en compte que plus d'un répondant sur deux du sondage ne voient pas la démocratisation de ces véhicules avant un minimum de dix ans.

Du côté des constructeurs automobiles, on prévoyait activer d'ici la fin de 2019 une fonction d'auto-conduite sur certains modèles Tesla. Même si en ce moment ces véhicules sont capables de reconnaître les panneaux routiers ainsi que les feux de circulation, ils auront tout de même besoin d'un conducteur derrière le volant pour être utilisés. Pour le public français, la principale crainte est notamment liée à la sécurité. À la suite du sondage, 51% des personnes sondées pensent qu'il y aura autant (32%) sinon plus (19%) d'accidents lors de l'arrivée des véhicules autonomes sur nos routes.

Évidemment, le futur n'est en aucun cas à l'abris de reversement de tendances pouvant modifier la vision du futur des gens et donc modifier l'horizon temporel de l'acceptabilité sociale de l'implantation de nouvelles

¹ Ledru, M. (2019). Que pensent les français de la voiture autonome. Flottes automobiles. Récupéré de <https://www.flotauto.com/francais-voiture-autonome-2-20190723.html>

² Siddiqui, F. (2019). Tesla floats fully self driving cars soon this year. Many are worried about what that will unleash. Washington Post. Récupéré de https://www.washingtonpost.com/technology/2019/07/17/tesla-floats-fully-self-driving-cars-soon-this-year-many-are-worried-about-what-that-will-unleash/?utm_term=.54b1d6e19c71

technologies dans notre quotidien. L'histoire nous a prouvé à maintes reprises que les avancées technologiques nécessitent toujours un ajustement afin d'avoir un produit commercialisable performant qui répond aux attentes des gens. On peut facilement penser aux défis qui attendent les constructeurs en termes de stabilité de logiciel ainsi que de travail de communication afin de démontrer la sécurité des véhicules au grand public.

C'est aussi important de noter que malgré le fait qu'on associe beaucoup les innovateurs comme Elon Musk à des fonceurs qui ne se fient pas aux enquêtes de marché, une innovation est l'implantation réussie d'une invention. Ce succès passe donc foncièrement par l'acceptabilité sociale du produit, ce qui pourrait pousser certains acteurs de l'industrie automobile à mettre un frein à leurs ambitions.

Références

1. Gendron, C. (2014). Penser l'acceptabilité sociale : au-delà de l'intérêt, les valeurs. *Communiquer*. Récupéré de <https://journals.openedition.org/communiquer/584>
2. Chateauraynaud, F. et Debaz, J. (2017). *Aux bords de l'irréversible*. Paris : Editions PETRA.
3. Ledru, M. (2019). Que pensent les français de la voiture autonome. *Flottes automobiles*. Récupéré de <https://www.flotauto.com/francais-voiture-autonome-2-20190723.html>
4. Siddiqui, F. (2019). Tesla floats fully self driving cars soon this year. Many are worried about what that will unleash. *Washington Post*. Récupéré de https://www.washingtonpost.com/technology/2019/07/17/tesla-floats-fully-self-driving-cars-soon-this-year-many-are-worried-about-what-that-will-unleash/?utm_term=.54b1d6e19c71

Jean-David Perron, candidat à la maîtrise en sciences de la gestion, ESG UQÀM

Vers une définition corporative de la viande moderne ?

Qui aurait pu croire, il y a de cela quelques années, que le terme viande deviendrait une source de controverse, de là à définir légalement ce qu'elle est et ce qu'elle n'est pas ? C'est pourtant le cas aujourd'hui. Une douzaine d'États américains se sont dotés d'une loi définissant la viande comme la chair d'un animal d'élevage, excluant du même coup l'étiquetage similaire des protéines à base de plantes ainsi que la protéine cellulaire (Jordan, 19 janvier 2019). Le débat fait également rage au Québec, toutefois sans que des législatures prennent position comme c'est le cas chez nos voisins du Sud (St-Jacques, 5 mars 2019).

Une autre définition de la viande

Qu'est-ce que ce débat quant aux définitions alimentaires changera concrètement ? Et si les producteurs de protéines alternatives ne pourraient pas tirer profit de cette cacophonie terminologique ? L'industrie des protéines alternatives exploite non seulement l'ambiguïté morale venant avec la consommation de viande, mais utilise des stratégies visant à changer la représentation de ce qu'est la viande (Jönsson et al., 2018 ; Sexton 2018). Parmi celle-ci se trouve la décomposition moléculaire. En voici un exemple.

Le 11 juin dernier, se tenait une séance bien particulière à la Conférence de Montréal. Un seul et même panel était constitué d'Ethan Brown, fondateur de Beyond Meat, Claudia Roessler, Directrice des partenariats stratégiques en Agriculture chez Microsoft et Florian Schattenmann, chef de la technologie chez Cargill, distributeur majeur de viande en Amérique du Nord. Dès les premiers instants, Ethan Brown prend la parole : « Quand nous avons créé Beyond Meat, nous nous sommes demandé : qu'est que la viande ? En soit, la viande est un amas des protéines, du gras, des acides aminés, des minéraux etc. Le défi que nous avions était de concevoir la viande à partir des végétaux nous permettant d'obtenir un produit avec les mêmes caractéristiques. »

En utilisant un tel discours, le citoyen consommateur recadre sa perception de la viande à l'échelle moléculaire, changeant du même coup la définition classique de la viande en misant d'un autre front sur les attributs éthiques de ces produits pour responsabiliser le consommateur.

Une étude britannique du King's College a permis d'obtenir le point de vue de divers dirigeants de compagnies de protéines alternatives (insectes, végétal ou cellulaire). Grâce à la décomposition cellulaire et une redéfinition de la viande, ces compagnies présentent leur produit comme une alternative similaire, voire même supérieure à la protéine animale. Un producteur de viande cellulaire s'exprimant ainsi : « Vous pouvez maintenant faire un choix éclairé. Notre produit est similaire ou sinon meilleur. » (Sexton, 2018).

La réplique de l'industrie

Ce type de communication irrite bien entendu les producteurs agricoles et leurs représentants. L'Union des producteurs agricoles (UPA) ainsi que les Producteurs de bovins du Québec (PBQ) ont fait savoir leur mécontentement par rapport à l'appellation « viande végétale ». Ils clament une manière trompeuse de faire croire au consommateur que la protéine végétale de Beyond Meat possède les mêmes valeurs nutritives que le bœuf. L'agence canadienne d'inspection des aliments réserve le terme viande « aux parties comestibles d'une carcasse animale ». M. Viel, le président des PBQ, dit « ne rien pouvoir y faire » si le consommateur boude la viande rouge, mais que les règles doivent être les mêmes pour tous.

Du côté des gouvernements, on ne semble pas vouloir prendre position dans cette guerre de définitions. Toutefois, le nouveau Guide alimentaire canadien donne un coup de pouce certain aux producteurs de protéine végétale en évinçant la catégorie *viandes et substituts* et *produits laitiers*, rassemblant maintenant sous le terme *aliments protéinés* le lait, la viande, le tofu tout autres protéines à base de plante. Néanmoins, cette mouture du Guide alimentaire canadien présente une avancée notable du fait de l'exclusion des lobbys des producteurs agricoles lors de son élaboration, lui préférant la science.

Un grand défi attend donc le législateur en ce qui concerne la définition légale de la viande. Dans les prochaines années, la viande in-vitro pourrait même faire son entrée dans nos assiettes. Il faudra par contre faire attention à ne pas confondre la protéine à base de plante et la protéine cellulaire au sein de la même catégorie de produits. L'une relève du domaine agricole tandis que l'autre du secteur biotechnologique, présentant dès lors des profils de risques fort différents.

Références

Jönsson, E., Linné, T. et McCrow-Young, A. (2018). Many Meats and Many Milks? The Ontological Politics of a Proposed Post-animal Revolution. *Science as Culture*, 28(1), 70-97. doi: 10.1080/09505431.2018.1544232

Jordan, Spike (19 janvier 2019) What can be called meat? 'Truth in Advertising' bill aims to stop plant-based food companies from calling their products meat., AP News, récupéré de : <https://www.apnews.com/ffbb953e84a42c6af96e946f317a3f1>

Lévesque, Catherine (8 mai 2019) Beyond Meat s'attire les foudres de l'UPA, La Presse Canadienne. Récupéré de : <https://www.lapresse.ca/affaires/entreprises/201905/08/01-5225271-beyond-meat-sattire-les-foudres-de-lupa.php>

Programme de la Conférence de Montréal, 11 juin 2019. Récupéré de : <https://forum-americas.org/wp-content/uploads/2019/06/programmeMontre%CC%81alfra2019v35.pdf>

Sexton, A. E. (2018). Eating for the post-Anthropocene : Alternative proteins and the biopolitics of edibility. *Transactions of the Institute of British Geographers*, 43(4), 586-600. doi: 10.1111/tran.12253

St-Jacques, Sylvie (5 mars 2019), La guerre des mots s'empare du secteur de l'alimentation, Le Devoir. Récupéré de :

https://www.ledevoir.com/societe/consommation/549068/tendances-la-guerre-des-mots-s-empare-du-secteur-de-l-alimentation?utm_campaign=Autopost&utm_medium=Social&utm_source=Facebook&fbclid=IwARoRIIdmyl4Ax97eJocKut1ZHI5DboVjbMXUsB64VkIZyxxoh8mbLLH4dPU#Echobox=1551710909

Pierre-Luc Fortier, candidat à la maîtrise en sciences de la gestion, ESG UQÀM

Mandy Veillette, candidate à la maîtrise en sciences de l'environnement, ISE UQÀM

Compte rendu

Rencontres maîtres chez vous

1. INTRODUCTION

Le 6 avril dernier avaient lieu les Rencontres Maîtres chez vous, organisées par Force Jeunesse, aux HEC. Ces conférences annuelles sont l'occasion pour que professionnelles et étudiants puissent échanger avec journalistes, politiciens, et personnalités publiques, notamment du milieu académique et de celui des affaires, à-travers des panels tout au long de la journée et un cocktail informel en clôture. La journée a débuté par une allocution du ministre de l'éducation et de l'enseignement supérieur, Jean-François Roberge. Sur le thème récurrent de l'environnement, ce dernier a notamment souligné l'importance d'enseigner une forme d'écocitoyenneté aux jeunes, et ce, dès l'école primaire. La période de questions du public fût marquée par de fortes préoccupations relative à la situation environnementale qui ont données lieu à des interventions très dirigées vers la recherche de solutions et les actions à être prises par le monde politique. Le ministre a réitéré l'importance d'une meilleure cohésion entre les différents ministères afin de travailler de concert vers un objectif commun de protection de l'environnement. Finalement, la question de la rémunération des stagiaires a été abordée à plusieurs reprises, en raison de la présence accrue de ce sujet dans l'actualité et des multiples grèves étudiantes en cours. Les réponses du ministre n'ont malheureusement pas su calmer les inquiétudes des intervenants relatives à la protection des stagiaires, notamment en matière de santé et sécurité au travail. Cependant, bien que celui-ci n'ait pas fait d'annonce formelle sur cette question, Roberge a tenté de rassurer le public en insinuant que de grandes annonces favorables aux stagiaires seraient à venir.

Suivant le discours d'ouverture du ministre, quatre panels thématiques sur des sujets sensibles étaient simultanément à l'horaire : la santé, la situation des femmes, la démocratie numérique et l'environnement. Vu notre curriculum académique, le panel environnemental nous semblait le plus pertinent, bien que le choix fût difficile.

2. PANEL : Changements climatiques et équité intergénérationnelle : comment entamer la transition énergétique ?

L'intérêt que nous portions pour ce panel était, entre autres, appuyé par sa diversité puisque différents milieux s'y rencontraient: Corinne Gendron, professeure à l'ESG-UQAM, Ruba Ghazal, députée de Mercier à l'Assemblée Nationale, Frédéric Krikorian, VP développement durable, affaires publiques et gouvernementales chez Énergir (anciennement connu sous le nom de Gaz Métro), Karel Mayrand, directeur pour le Québec et l'Atlantique à la Fondation David Suzuki et Mario Tremblay, VP affaires publiques et corporatives au Fonds de solidarité FTQ. L'animatrice Catherine Lévesque du Huffpost Québec dirigeait la discussion en tentant de cibler les bons intervenants pour chaque question et ainsi partager la prise de parole équitablement. Le présent compte-rendu sera divisé par sujets généraux auxquels les panélistes étaient invités à se prononcer.

2.1 La technologie salvatrice

Premièrement, la question des défis technologiques liés à la crise environnementale est abordée, notamment, l'innovation possible et nécessaire pour faire face à la crise écologique. Une critique de la question a été immédiatement lancée par Karel Mayrand, qui tenait à mentionner que les défis liés à l'urgence climatique sont davantage sociaux et humains que technologiques, notamment, les problèmes liés aux inégalités, au partage des ressources et à la distribution de la richesse, pour n'en nommer que quelques-uns. Ce dernier renchérit une lueur d'espoir à l'effet que le changement serait possible, advenant une multitude d'initiatives collectives émanant de citoyens engagés. Pour ce qui est du rôle salvateur souvent attribué aux technologies, Mayrand demeure sceptique et prudent à effectuer ces assomptions qui, selon lui, sont loin d'être certaines. Il semble peu convaincu du déploiement efficace de technologies capables de retirer le CO₂ de l'atmosphère et se montre méfiant des études adoptant cette prémisse (note bas de page : Le rapport du GIEC prend pour acquis le développement et déploiement à échelle suffisante de ces technologies de capture du carbone dans son calcul du budget carbone restant (figure 4.2) <https://www.ipcc.ch/sr15/graphics/>). Finalement, Corinne Gendron effectue un retour aux barrières sociologiques à la transition écologique et à la coopération citoyenne en énonçant la problématique de la pensée du projet de sauvetage personnel' adopté par plusieurs, c'est-à-dire, une pensée qui cumule la prise de conscience rationnelle de l'urgence climatique

et de ses conséquences drastiques pour l'humanité avec la pensée irrationnel que possède chaque individu à l'effet qu'exceptionnellement, il sera exempté des catastrophes à venir. Elle nous met en garde de l'effet pervers et contre-productif que génère cette pensée à l'encontre de l'ampleur de l'action collective nécessaire afin de faire face aux défis écologiques actuels.

2.2 L'efficacité économique et la rentabilité financière

Les défis écologiques ont ensuite été abordés sous l'angle de la sphère économique avec notamment, Corinne Gendron et Mario Tremblay, Vice-président aux affaires publiques et corporatives au Fonds de solidarité FTQ et Frédéric Krikorian, Vice-président, Développement durable, affaires publiques et gouvernementales chez Énergir qui ont échangés sur la place des investissements dans la transition écologique. Bien que Tremblay reconnaisse que la finance a bien tardé à se joindre au mouvement de la transition et à y devenir un acteur important et engagé, celui-ci annonce fièrement l'objectif de réduction de 25% de l'empreinte carbone du portefeuille du fonds, de manière à réduire les investissements dans certains secteurs. Cette institution aurait d'ailleurs déjà pris les devants pour y parvenir en instaurant un système de bonus aux dirigeants qui serait directement lié à l'atteinte de ses objectifs. Malgré ces leviers de la transitions, Tremblay et Krikorian nous mettent tout de même en garde face à certains freins de cette transition financière, plus particulièrement, la quête de la rentabilité. Tremblay, chargé du placement du portefeuille de plusieurs milliers de Québécois, se montre hésitant à altérer drastiquement les trajectoires déjà entreprises car celles-ci se sont avérées être, selon lui, des investissements plus sûrs à long terme. Les nouvelles technologies et domaines énergétiques seraient plus risquées et potentiellement plus coûteuses ; Krikorian, fervent promoteur des énergies fossiles tel le gaz naturel et le mazout, ajoute que les citoyens qui souhaitent une transition vers d'autres formes d'énergies devront se questionner à savoir s'ils sont prêts à payer leur électricité 3 fois plus chère pour y parvenir. Suivant ces prémisses, il ajoute que dans un monde 'idéal', les énergies non-renouvelables comme celles exploitées par l'entreprise qu'il représente, devraient demeurer dans le sol, mais justifie leur extraction par le besoin sociétale générées par ces contraintes économiques et financières. Les arguments d'efficacité économique en faveur de l'exploitation de ces énergies tiennent difficilement la route lorsque Krikorian illustre le non-sens économique qui se produit lorsque l'entreprise se trouve parfois à générer un plus grand profit lorsque celle-ci paye le consommateur pour ne pas consommer l'électricité produit par Énergir. L'intervention du gouvernement

génère donc déjà un déséquilibre économique évident sur le marché énergétique ; il suffit simplement de redéfinir nos objectifs et de modifier les interventions de manière concordante avec leur poursuite.

Ces sophismes sont d'ailleurs rapidement rectifiés par Gendron. Premièrement, la rentabilité ou l'économie ne sont pas des objectifs ou des finalités : ce sont des moyens. Nous devons opter ensemble pour une vision sociale qui comporte des objectifs tels la justice, l'équité et le bien-être de tous et d'ensuite employer le concept de la rentabilité afin d'allouer les ressources pour atteindre ces objectifs le plus efficacement possible. Le tracé s'effectue donc par le gouvernement, qui met en place des mesures éco fiscales cohérentes avec ses objectifs à long terme, pour ensuite être modélisé et mis en œuvre de la manière la plus rentable possible par le privé. Il n'est évidemment pas toujours rentable de s'occuper de la planète ou de chacun- si cela l'était, nous ne serions pas engagés dans de telles discussions et débats idéologiques sur les défis environnementaux et sociaux qui sont à venir. Deuxièmement, le défi social de la transition énergétique comporte l'aspect impératif d'une transition juste et équitable envers tous les citoyens. C'est-à-dire, d'accompagner ceux qui seront le plus gravement touchés par ces impacts négatifs de manière à amortir les conséquences économiques, financières, sociales et environnementales de la transition. Gendron poursuit en illustrant l'évidence que les personnes qui détiennent actuellement le pouvoir, craignant sa perte, emploient un discours qui tente de décourager les pauvres et les gens ordinaires d'adhérer aux changements en leur faisant croire qu'ils devront payer pour la transition. Il s'agit d'une stratégie pouvant bénéficier ces acteurs à court terme, certes, mais Gendron ne croit pas que tous pourront conserver leurs privilèges à long terme, vu l'instabilité qui sera générée par les catastrophes écologiques et par l'urgence climatique. Un parallèle est fait avec la taxe carbone Française qui démontre les conséquences résultant de mesures implémentées de manière inéquitable et contraire aux principes d'une transition juste. Au Canada, une taxe similaire a vu le jour récemment mais celle-ci respecte davantage ces impératifs de justice redistributive. Celle-ci a également été accompagnée par des programmes d'accompagnement et des groupes de travail, instaurées par le gouvernement Trudeau, ayant pour but de faciliter la retraite de l'industrie du charbon dans le mix énergétique Canadien. Pour toutes ces raisons, malgré le mécontentement d'une portion de la population, celle-ci parvient à en discuter et en débattre de manière rationnelle devant les tribunaux plutôt qu'à avoir recours à la violence.

Bien que les discussions de ce panel aient été très respectueuses et les interventions généralement non-visées entre les participants, l'intervention

relative à la transition juste et équitable a bien fait écho aux arguments des barrières artificielles générés par le monde des finances et l'industrie des énergies fossiles (qui inclut évidemment le gaz naturel) pour excuser leur retard et même leur frein à la transition.

Finalement, plus d'un intervenant dans la salle ont même suggéré la création d'un rôle de 'protecteur des générations futures', afin de s'assurer qu'il y ait justice et équité intergénérationnelle. Ce poste aurait l'objectif de promouvoir la prise en compte des intérêts non seulement des citoyens qui prennent actuellement part aux décisions mais également ceux des générations encore trop jeunes pour participer et celles qui ne sont pas encore nées. Cette idée résonne sans doute avec le mouvement des grèves des jeunes pour le climat qui se manifeste partout sur la planète depuis quelques mois.

2.3 Les mesures volontaires et l'intervention du gouvernement

Tous les acteurs semblent adhérer au principe général voulant que les mesures volontaires ne soient pas suffisantes pour assurer une transition juste et équitable complète. Bien qu'utiles afin de récompenser (socialement, financièrement, économiquement, etc.) les acteurs avant-gardistes qui prennent l'initiative d'effectuer des changements profitables pour la société et stigmatiser ceux qui tardent à évoluer, les mesures volontaires à elles seules ne sauront avoir un impact suffisant afin de faire face à l'ampleur de l'urgence climatique actuelle. Le fonctionnement de la structure corporative actuelle est un frein à la transition en raison de l'importance du devoir fiscal envers les actionnaires qui décourage les décideurs d'entreprendre des mesures qui pourraient potentiellement aller à l'encontre de ce principe, même si celles-ci sont dans l'intérêt et protègent le reste de la population. Cependant, l'instauration de réglementations environnementales obligatoires permet aux dirigeants de justifier certaines de ces décisions à leurs actionnaires par la contrainte légale et donc, leur donne la liberté de prendre des décisions pouvant bénéficier la société dont ils font partie.

Pour ce qui est du niveau d'intervention jugé approprié, les opinions sont divergentes : sur le panel, et dans la société en générale. Certains défenseurs des politiques néolibérales prônent la non-intervention de l'état, croyant que l'équilibre naturel du libre marché saura résoudre la crise écologique de manière autonome, d'autres, diamétralement opposés,

croient qu'une intervention de l'ordre de la mobilisation lors de la 2ème guerre mondiale soit nécessaire afin d'éviter les effets catastrophiques qui nous guettent.

2.4 Le tabou de la décroissance

Gendron et Ghazal ont courageusement abordé le tabou de la décroissance qui est généralement stigmatisé sur la place publique, en raison de son refus d'adhérer aux dogmes économiques si bien ancrés dans notre société. Dans un monde où toute stagnation de la croissance ou décroissance économique sont perçus comme des états de 'crises', il est difficile d'entamer une discussion sur les innovations possibles à l'extérieur de ce système. Si le capitalisme est désuet, qu'est-ce qui prendra sa place ? Quel modèle écolonomie nous permettra de répondre aux besoins de tous, sans obligatoirement avoir un taux de croissance de 2,3 ou 4% annuellement ? Ces discussions sont inévitables car, selon Gendron et Ghazal, la décroissance sera une partie intégrante de la transition car une baisse de la consommation est la seule façon de répondre à l'urgence climatique.

Elles entament cette discussion sur la piste suivante : il existe effectivement un lien entre la croissance économique et la qualité de vie des acteurs mais celle-ci n'existe que jusqu'à un certain niveau. Au-delà de ce point, chaque pourcentage de croissance économique supplémentaire n'apporte que peu ou même aucune augmentation de la qualité de vie des citoyens. Considérant que dépassé ce point, la croissance produit tout de même les mêmes effets néfastes (pollution, épuisement des ressources, destruction du territoire, exacerbation des conflits sociaux, menaces aux droits humains, etc.), il est donc justifié de questionner la pertinence de sa poursuite.

3. CONCLUSION

Les Rencontres Maîtres chez vous permettent, grâce à l'hétérogénéité des différents panels, de faire émerger des débats pertinents et cruciaux. Comme le panel sur l'environnement l'a fait ressortir, le changement de paradigme est présentement en branle, bien que le défi soit de taille et que les différents acteurs avancent à des rythmes différents. Il y a fort à penser que de sortir ces différents spécialistes de leurs milieux respectifs, ne peut

que faire avancer leurs réflexions face la crise à laquelle nous sommes confrontée.

Romain Richaud, ingénieur en sciences de la terre - UniLaSalle

Carole Angéline Ouédraogo, doctorante en sciences de l'environnement ISE UQÀM

Initiative pour la transparence des industries extractives - Cas de son application au Burkina Faso

1. L'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE)

L'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives est une organisation internationale à but non-lucratif et de droit norvégien (Secrétariat international de l'ITIE, 2016, Article 1.1 et Article 3.1.). Cette initiative internationale, lancée en 2003, compte aujourd'hui plus de 50 pays membres (ICMM, 2019). Elle vise à promouvoir et à renforcer la transparence financière, la gouvernance publique et des entreprises ainsi que la bonne gestion des ressources pétrolières, gazières et minérales (ICMM, 2019 ; Secrétariat international de l'ITIE, 2019c, 2019e). Elle vise aussi à réduire les tensions sociales tout en créant une concurrence loyale entre les entreprises et permet d'introduire des réformes pour renforcer la transparence et la « redevabilité » du secteur extractif (ICMM, 2019 ; Secrétariat international de l'ITIE, 2018). L'ITIE sert de source d'informations pour sensibiliser la population face au secteur extractif.

L'initiative part du principe que les ressources naturelles d'un pays appartiennent aux citoyens de ce pays. Lorsque l'extraction de ces ressources est bien gérée, la richesse générée peut contribuer à développer le secteur économique et social (ICMM, 2019). Cependant, si le secteur extractif souffre d'une mauvaise gestion, celui-ci peut être source de corruption et de conflit (ICMM, 2019). Elle est, au niveau global, composé de trois organes institutionnels permanents :

L'assemblée générale, principal organe décisionnaire, qui se réunit lors de la conférence mondiale de l'ITIE au moins une fois tous les trois ans et qui a pour objectif de faire progresser les objectifs de la Norme en proposant des réformes (Secrétariat international de l'ITIE, 2019b, 2019e).

Le conseil d'administration de l'ITIE, représente l'instance exécutive et évalue les performances des pays membres en matière de respect des Exigences de la Norme. Ce sont des représentants des pays membres, des pays soutenant l'ITIE, de l'industrie extractive, de la société civile et des investisseurs (Secrétariat international de l'ITIE, 2019f).

Le Secrétariat international de l'ITIE gère de façon quotidienne l'association ainsi que la mise en œuvre de la Norme. Il offre également des services au Conseil d'administration, s'occupe de la compilation des données et de leur divulgation. Le secrétariat tient également tous les registres à jour (Secrétariat international de l'ITIE, 2019a, 2019e).

Au niveau national, l'ITIE exige que les parties prenantes rendes des comptes a un Groupe multipartite comprenant le gouvernement, les entreprises et la société civile (Secrétariat international de l'ITIE, 2019d, exigence 1). Le Groupe multipartite doit être actif et effectif en présentant un plan de travail répertoriant les objectifs à atteindre, dont les jalons correspondent aux délais convenus pas le conseil d'administration de l'ITIE (Secrétariat international de l'ITIE, 2019d, exigence 1).

Le cadre légal et institutionnel régissant le secteur extractif doit être rendu public (Secrétariat international de l'ITIE, 2019d, exigence 2). L'ITIE entend par là que l'octroi des permis d'exploration et de production, les lois et la réglementation, le régime fiscal doit faire l'objet de divulgation. Les données sur les activités de prospection, de production et d'exportation doivent être également rendues publiques (Secrétariat international de l'ITIE, 2019d, exigence 3). Les gouvernements mettant en œuvre les principes de l'ITIE sont tenus de divulguer les règles et les pratiques qui régissent les relations entre les entreprises d'État et l'État, notamment au niveau des transferts financier, « du réinvestissement et le financement par des tiers » (Secrétariat international de l'ITIE, 2019g, exigence 2.6). La transparence qu'exige l'ITIE du secteur extractif, permet aux parties prenantes de comprendre la gestion, les procédures et le potentiel de ce secteur (Secrétariat international de l'ITIE, 2019d, exigence 2 et 3).

Les informations sur la manière dont sont répartis et gérés les paiements, la collecte et l'attribution des revenus doivent être claires, ponctuelles et exhaustives (Secrétariat international de l'ITIE, 2019d, exigence 4 et 5). Cela permet d'alimenter le débat public à propos de la gouvernance du secteur extractif. Les parties prenantes doivent pouvoir comprendre la gestion de ces revenus au sein du budget national ou infranational et savoir quelle place ils occupent dans les dépenses sociales (Secrétariat international de l'ITIE, 2019d, exigence 5). L'ITIE exige aussi des données de bonne qualité sur les taxes ainsi que tous les paiements, les gains et les accords réalisés par l'Etat et les entreprises d'Etat dans le secteur extractif et du transport (Secrétariat international de l'ITIE, 2019d, exigence 4).

Des données sur l'impact du secteur extractif sur l'économie, sur les dépenses sociales et environnementales par entreprise et sur les dépenses quasi fiscales des entreprises d'Etat sont attendues (Secrétariat international de l'ITIE, 2019d, exigence 6). Cela permet aux parties prenantes de comprendre l'influence du secteur extractif sur le secteur

économique et social (Secrétariat international de l'ITIE, 2019d, exigence 6).

Le groupe multipartite doit veiller à ce que les données publiées soient compréhensibles, conforme et accessibles à tous (Secrétariat international de l'ITIE, 2019d, exigence 7). L'objectif est d'élargir le débat public et le dialogue entre les parties prenantes sur la gestion efficace des revenus issus des matières premières. Le but est aussi mettre en œuvre des initiatives à partir des enseignements appris, afin de corriger les écarts mis en évidence dans les rapports de l'ITIE (Secrétariat international de l'ITIE, 2019d, exigence 7).

2. L'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives – Burkina Faso

Le Burkina Faso, pays situé en Afrique de l'Ouest, compte aujourd'hui parmi les pays africains riches en ressources naturelles en général, en ressources minières en particulier. En Avril 2018, le gouvernement du Burkina Faso a pris la décision d'enclencher l'adhésion de son pays à l'ITIE en vue de garantir un maximum de transparence dans la gestion de ses ressources minières ainsi qu'une meilleure communication entre les différents intervenants du secteur soit les sociétés minières, les autres opérateurs miniers, la société civile). En effet, depuis quelques décennies, l'activité minière commençait à prendre de l'ampleur et son adhésion à cette initiative est dans le but d'œuvrer efficacement pour que l'exploitation des ressources minières du pays contribue au développement et à la réduction de la pauvreté (Secrétariat permanent ITIE-BF, 2010a). Au bout de cinq (5) années de mise en œuvre du processus ITIE, le Burkina Faso a obtenu le statut de « pays conforme » le 27 février 2013. Tout pays ayant obtenu le statut de « Pays Conforme » à l'ITIE a l'obligation de poursuivre le processus de transparence dans son secteur extractif, suivant les principes et exigences de l'Initiative (Secrétariat permanent ITIE -BF, 2015).

L'ITIE-BF est pilotée par un secrétariat permanent et est placée sous la tutelle technique et financière du Ministère de l'Économie et des Finances. En plus de l'État burkinabé, plusieurs autres partenaires techniques et financiers apportent leurs contributions pour sa mise en œuvre et parmi les partenaires de l'ITIE-BF, on peut citer : l'État, Le PARECAP (Projet de Renforcement de l'Interface État-Secteur Privé-Société Civile), la Banque Mondiale, l'Ambassade de France au Burkina Faso, l'Ambassade du Canada au Burkina Faso, le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), la Banque Africaine de Développement (BAD) (Secrétariat permanent ITIE-BF, 2010b). Le secrétariat permanent est composé de

deux comités dont le comité de supervision et le comité de pilotage. Le Comité de supervision est une instance politique chargée du suivi de l'état d'avancement de la mise en œuvre de l'ITIE-BF, de l'approbation du Plan d'Actions et du Budget et de la résolution d'éventuels problèmes de blocage. Il est composé des premiers responsables des ministères concernés par l'exploitation minière au Burkina Faso (Secrétariat permanent ITIE-BF, 2010d). Le Comité de Pilotage est chargé du suivi technique de la mise en œuvre, selon une démarche participative du processus ITIE-BF. Il est composé de vingt-cinq (25) membres (Secrétariat permanent ITIE-BF, 2010e).

Cela fait onze (11) ans que le Burkina Faso à travers le groupe tripartite composé de la société civile, de l'administration et des sociétés minières met en œuvre le processus ITIE dont le champ prend en compte toute la chaîne de valeurs des industries extractives à savoir (MEFD, 2019) :

- La publication des contrats et licences ;
- Le suivi et la publication des quantités de production ;
- Le suivi des paiements des taxes, impôts et redevances ;
- L'utilisation des recettes provenant de l'industrie extractive ;
- La contribution sociale et économique à travers la protection environnementale et l'amélioration des conditions sociales sur les sites miniers, les investissements durables réalisés au profit des générations futures.

L'ITIE-BF étant une initiative très jeune possède quelques acquis depuis sa mise en œuvre. En effet, elle a permis au groupe multipartite d'engranger des acquis dans le cadre de la gouvernance du secteur minier. Il s'agit entre autres du bon fonctionnement du groupe multipartite qui se réunit au moins deux fois par année ; de la production régulière des rapports sur les flux de paiements ; de la publication et la dissémination des rapports dans les régions du Burkina Faso ; et enfin, du démarrage du processus de mise en place des comités locaux de l'ITIE-BF dans les zones minières (Secrétariat permanent de l'ITIE-BF, 2010c).

Cependant, certains acteurs de l'initiative relèvent plusieurs insuffisances. En effet, L'ITIE Burkina Faso, malgré les progrès engrangés, est soumise à des contraintes liées à des insuffisances d'ordre organisationnel, institutionnel, matériel et financier. Il s'agit de la non-tenu régulière des sessions du comité de supervision ; la faiblesse des financements de l'ITIE-BF ; la faiblesse des financements de l'ITIE-BF ; le cadre de travail inadéquat (peu de locaux et plus de cadres travailleurs) dans une ville bruyante ; la mobilité réduite de certains représentants au comité de pilotage ; le faible niveau d'engagement de certaines sociétés minières

dans le processus de déclaration ; le faible suivi et la faible mise en œuvre des recommandations issues des rapports ITIE (Secrétariat permanent de l'ITIE-BF, 2010c).

Pour pallier ces insuffisances et mettre en œuvre de façon optimale la norme ITIE, un certain nombre de défis doivent être relevés par l'ITIE Burkina Faso sur la période 2019-2021. Ce sont : l'autonomie financière et administrative de l'ITIE-BF ; le recrutement de l'administrateur dans les meilleurs délais ; l'amélioration de la mise en œuvre des recommandations ; le renforcement des capacités des parties prenantes ; la constitution d'une base de données ; la divulgation systématique des données (MEFD, 2019).

Références

1. ICMM. (2019). L'Initiative relative à la transparence des industries extractives (ITIE). Récupéré de <https://www.icmm.com/fr/societe-et-economie/gouvernance-et-transparence/l-initiative-relative-a-la-transparence-des-industries-extractives>
2. MEFD (2019). Plan d'action de l'ITIE-BF 2019-2021. Secrétariat permanent de l'initiative pour la transparence dans les industries extractives (SP/ITIE). Ouagadougou. Burkina Faso. 40p.
3. Secrétariat international de l'ITIE. (2018). ITIE La norme mondiale pour la bonne gouvernance des ressources pétrolières, gazières et minérales. Récupéré de https://eiti.org/sites/default/files/documents/eiti_factsheet_fr_feb2018.pdf
4. Secrétariat international de l'ITIE. (2019a). Gouvernance de l'ITIE. Récupéré de <https://eiti.org/fr/gouvernance-litie>
5. Secrétariat international de l'ITIE. (2019b). ITIE Conférence mondiale. Récupéré de <https://eiti.org/fr/conference-mondiale>
6. Secrétariat international de l'ITIE. (2019c). ITIE Qui sommes-nous ? Récupéré de <https://eiti.org/fr/qui-sommes-nous>
7. Secrétariat international de l'ITIE. (2019d). L'ITIE lance la Norme ITIE 2019. Récupéré de <https://eiti.org/fr/news/litie-lance-norme-itie-2019>
8. Secrétariat international de l'ITIE. (2019e). LA NORME ITIE 2019. Récupéré de https://eiti.org/sites/default/files/documents/eiti_standard2019_a4_fr.pdf
9. Secrétariat international de l'ITIE. (2019f). Le Conseil d'administration de l'ITIE. Récupéré de <https://eiti.org/fr/apropos/conseil>
10. Secrétariat international de l'ITIE. (2019g). Le rôle des entreprises d'État. Récupéré de <https://eiti.org/fr/role-entreprises-d-etat>
11. Secrétariat permanent de l'ITIE-BF. (2010a). L'historique de l'adhésion. Récupéré de <http://www.itie-bf.gov.bf/spip.php?article1>
12. Secrétariat permanent de l'ITIE-BF. (2010b). Le secrétaire permanent. Récupéré de <http://www.itie-bf.gov.bf/spip.php?article3>
13. Secrétariat permanent de l'ITIE-BF. (2010c). Le plan d'activité. Récupéré de <http://www.itie-bf.gov.bf/spip.php?article6>
14. Secrétariat permanent de l'ITIE-BF. (2010d). Le Comité de Supervision. Récupéré de <http://www.itie-bf.gov.bf/spip.php?article7>

15. Secrétariat permanent de l'ITIE-BF. (2010e). Le Comité de Pilotage. Récupéré de <http://www.itie-bf.gov.bf/spip.php?article8>
16. Secrétariat permanent de l'ITIE-BF. (2015). Plan d'actions de l'ITIE-BF. Récupéré de <http://www.itie-bf.gov.bf/spip.php?article130>